

## **Axe III : Territoires, commun et mondialisation de la solidarité**

# **PRISE EN COMPTE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LA GESTION DES PUIITS D'EAU AU CAMEROUN**

**P. C. A. UM NYOBE <sup>(1\*)</sup>; L. Noupa Foffou <sup>(1)</sup> ; J. J. Zhell Epando<sup>(1)</sup> ; P. Tadjoung<sup>(2)</sup> ; J. Esoh Elamè <sup>(3)</sup>**

<sup>(1)</sup> Ecole Nationale supérieure des travaux publics (Yaoundé/Cameroun)

\*Tél. : + (237) 696489702 / 670473847 ; email : [phicoraude@yahoo.fr](mailto:phicoraude@yahoo.fr)

<sup>(2)</sup> Institut Panafricain pour le Développement (Yaoundé/Cameroun)

<sup>(3)</sup> Université de Padoue (Italie)

### **Résumé**

*Les puits d'eau traditionnels sont utilisés dans certains quartiers des villes du Cameroun non dotés de réseaux, comme moyen d'approvisionnement alternatif en eau servant pour les besoins domestiques, la fabrication et la vente des boissons locales. Une réflexion critique autour de la place de l'économie sociale et solidaire dans la gestion des puits traditionnels a été faite pour contribuer d'une part à une gestion rationnelle et concertée des ressources souterraines visant à préserver cette ressource hydrique et la santé des populations locales et d'autre part pour la valorisation des activités génératrices de revenus, utilisant l'eau de ces puits. L'économie sociale et solidaire se veut être une économie durable au service des populations locales. Durable dans la mesure où cette économie prend en compte les aspects sociaux, environnementaux et éthiques et produit des biens et des services compétitifs sur le marché. Si les puits traditionnels sont construits et entretenus de manière à garantir la pérennité et potabilité de leur eau, non seulement on pourrait promouvoir une eau au Km 0 mais aussi des boissons locales portant l'identité d'un territoire ancrée sur des valeurs (développement local et cohésion sociale) propres à l'économie sociale et solidaire.*

**Mots clés :** puits traditionnel, économie sociale et solidaire, maladie hydrique, gestion communautaire, boisson locale.

## Texte

L'eau, surnommée « or bleu » est une ressource naturelle d'une importance capitale pour la vie, l'environnement et le développement durable. Elamé (2004) précise que le développement durable doit être pris sous tous ses piliers que sont l'efficacité économique, la responsabilité interculturelle, la responsabilité écologique et la solidarité sociale. En effet, lorsque l'eau n'existe pas en qualité et quantité suffisante, elle devient un handicap à la réduction de la pauvreté et à la relance économique, nuit à la santé et à la productivité, provoque des conflits et l'insécurité alimentaire. World Water Council (2009) a attiré l'attention sur le fait que : « *Les rapides changements à l'échelle globale tels que la croissance démographique (qui entraîne une augmentation sans cesse des besoins en eau de bonne qualité), le développement industriel, urbain, et agro - sylvo - pastoral, la migration, l'urbanisation et les aléas de changements climatiques exercent de nouvelles pressions sur les ressources hydriques et les infrastructures d'approvisionnement en eau potable* ». En outre, au Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) tenu à Johannesburg en 2002, il s'est dégagé aussi un constat global à savoir l'amenuisement progressif des ressources en eau dû aux changements globaux sus cités qui ont pour corollaire, la pénurie d'eau, voire le stress hydrique. Dans le même ordre d'idée, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO, 2016) indique que « plus de 1,7 milliard de personnes vivent actuellement dans des bassins fluviaux où l'utilisation de l'eau est supérieure à la quantité disponible ». En effet, d'après le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2006) : « 1,1 milliard de personnes (17%) n'ont pas accès à de l'eau potable et 2,6 milliards (42%) n'ont pas accès à un assainissement adéquat dans le monde », ce qui constitue des menaces pour leur santé. UNWater/ WWAP (2006) signale à cet effet que le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est la première cause de mortalité au monde. Face à tous ces enjeux, lors du SMDD tenu à New York le 25 Septembre 2015, les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont adoptés 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 parmi lesquels, figure l'objectif 6 qui vise à *garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau*. De plus, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est reconnu comme un droit fondamental par l'ONU depuis le 28 Juillet 2010. Spécifiquement, pour le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CDESC, 2002), le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun.

Toutefois, l'atteinte de cet objectif sera très difficile dans les Pays en Développement (PED) où le manque d'accès à l'eau potable est plus accru. En effet, ces pays généralement pauvres ne disposent pas d'infrastructures à la pointe de la technologie pour capter suffisamment l'eau des rivières, des fleuves ou des nappes phréatiques, la traiter et la fournir aux populations en quantité et en qualité nécessaire pour satisfaire leurs besoins quotidiens. D'où, le recours de ces populations à des sources alternatives d'eau comme l'usage des puits traditionnels qui sont très souvent pollués par les activités anthropiques à cause d'un manque d'assainissement adéquat qui a pour corollaire de nombreuses maladies hydriques et du péril fécal. Améliorer l'accès à l'eau à travers l'utilisation des puits s'avère donc indispensable, afin de réduire non seulement les maladies hydriques et du péril fécal grâce à la consommation d'une eau saine et la possibilité d'avoir une bonne hygiène corporelle ; mais aussi, pour rentabiliser la panoplie d'activités économiques et socio-culturelles développées autour de la denrée produite par ces puits.

En ce qui concerne le cas du Cameroun, à cause du manque de moyens financiers et matériels, des difficultés à maîtriser la croissance urbaine et du développement anarchique des habitations, les municipalités en général et celle de Yaoundé en particulier ont de plus en plus de la peine à offrir un service de proximité approprié. Le secteur de l'adduction d'eau potable (AEP) n'en est pas épargné. Les efforts fournis par le Gouvernement camerounais pour doter certains quartiers de systèmes collectifs ont porté essentiellement sur les châteaux d'eau et les réseaux AEP, ces derniers ne permettent pas approvisionner tous les habitants et surtout ceux vivant dans des zones enclavées. Les collectivités territoriales décentralisées (CTD) chargées d'assurer le développement local ne disposent pas suffisamment de ressources techniques, matérielles et financières pour faciliter l'accès à l'eau potable aux populations par des mini réseaux d'AEP et se tournent vers des moyens alternatifs moins onéreux. D'ailleurs, le Décret 2010/0239/PM transfère aux Communes exclusivement les compétences pour la réalisation et la gestion des puits et forages. Cette gestion est déléguée à une association d'usagers, chargée de superviser la gestion de l'ensemble des points d'eau du quartier. Malheureusement sur le terrain, à l'exception des forages qui font l'objet des projets financés par le Gouvernement camerounais et d'une bonne maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, les puits traditionnels quant à eux sont des ouvrages réalisés par les populations avec les moyens très rudimentaires dont elles disposent. Ces puits sont généralement construits de manière anarchique et leur gestion ne fait l'objet d'aucun contrôle des CTD. En effet, il n'existe aucune donnée statistique sur le nombre de puits traditionnels de la ville de Yaoundé, tout comme il y a aucun contrôle sur leur environnement immédiat et donc sur la qualité de l'eau qui s'infiltré dans les nappes

phréatiques alimentant ces puits. Par ailleurs, le secteur de l'assainissement ne faisant l'objet ni d'une politique ni d'une stratégie bien définie, il est caractérisé par une quasi absence de réseaux collectifs et l'existence des latrines traditionnelles construites sans respect des règles de l'art. La mauvaise qualité de conception et de construction et le mauvais fonctionnement de ces installations sont des causes fréquentes de rejet des effluents dans le milieu naturel et la contamination probable des puits traditionnels. Le diagnostic du secteur de l'assainissement liquide réalisé dans le but d'établir la stratégie nationale d'assainissement liquide et initié par le Ministère de l'Energie et de l'Eau (MINEE, 2011) a permis d'estimer en 2010 qu'un tiers de la population totale du Cameroun de 20 millions d'habitants environ avait accès à une installation d'assainissement améliorée et plus de la moitié à une installation traditionnelle rudimentaire ; 10% n'avait pas d'autre option que la défécation à l'air libre. Ce diagnostic se révèle ainsi comme une sonnette d'alarme en ce qui concerne la qualité douteuse de l'eau des puits traditionnels du fait du manque d'entretien et d'assainissement. Il convient aussi de noter que ces puits traditionnels peuvent aussi être contaminés par le lixiviat (source de pathogènes préjudiciables à la santé) produits par la décomposition des déchets solides.

Des enquêtes et un état des lieux des puits traditionnels à partir d'une observation participante et selon la méthode SWOT ont réalisés dans la ville de Yaoundé au Cameroun pour s'enquérir de la situation réelle de la gestion de ces puits. De notre étude, nous avons pu ressortir des données pour les quartiers Bastos, Etoa-Méki, Nkol-Eton et tout le Centre Administratif. Nous avons recensé 33 puits traditionnels dans les zones prospectées et constaté que ces puits sont des ouvrages d'approvisionnement en eau réalisés par les populations avec les petits moyens dont elles disposent et le plus souvent dans des zones marécageuses. Ces puits sont pour la majeure partie de qualité médiocre et sujette à divers types de pollution. Donc, ces puits sont susceptibles d'être des sources de maladies hydriques. En effet, les puits étudiés sont pour certains proches des latrines et fosses septiques (45%), et les nappes phréatiques sont majoritairement en aval de ces sources de pollution (82,35%). Le moyen le plus usuel pour la désinfection de ces puits est l'utilisation de l'eau de javel. Les puits entretenus (51,52%) sont soit dragués, soit leurs tamis de fond sont nettoyés. Les plannings d'entretien sont plus mensuels qu'hebdomadaires et annuels. Les puits communautaires (utilisés par au moins 5 ménages, près de 25%) rencontrent un problème d'entretien, du fait que la responsabilité de ceux-ci est commune, du coup, personne ne se sent directement concerné par son entretien. Il n'existe aucun comité de gestion des puits dans les différents quartiers prospectés. 87,88% des puits sont sollicités pour fournir de l'eau servant pour le ménage et les autres tâches semblables et 11,11% des puits sont sollicités pour fournir

une eau utilisée dans le commerce. Les cas de maladies hydriques ont été faiblement recensés (24,24%) et le quartier Nkol-Eton a été celui dans lequel on a recensé le plus de maladies hydriques liées à l'usage de l'eau des puits. C'est également dans ce quartier que l'on a rencontré la plus grande activité commerciale utilisant l'eau des puits traditionnels ; suivi du quartier Etoa-Méki. Les quartiers Nkol-Eton et Etoa-Méki représentent l'essentiel de la zone rurale dans le site d'étude. Ils sont encore enclavés en saison humide et n'ont pas accès aux services d'assainissement. Une bonne partie de la population utilisent dans ces quartiers l'eau des puits traditionnels qui est de qualité douteuse et donc à l'origine des cas de maladies hydriques enregistrés dans ces derniers. Les produits commercialisés en utilisant l'eau des puits traditionnels sont principalement des jus naturels, des bières locales à base du sorgho, de l'eau vendue dans des sachets ou des bouteilles d'eau minérale réutilisées. Dans une moindre mesure, l'eau de ces puits est aussi utilisée par des microentreprises de blanchisserie et de laveries (des voitures). Pour la prévention de potentielles maladies hydriques, certaines femmes ont affirmé procéder à un traitement par l'utilisation des désinfectants (eau de javel, sel). Quant au quartier Bastos et le Centre administratif, ils constituent des zones résidentielles où on rencontre très peu d'activités génératrices de revenus à partir de l'eau des puits traditionnels. Ces puits sont déjà quasi inexistantes dans ces quartiers (2 puits traditionnels dans le quartier Bastos et 0 dans le Centre administratif) et pour les rares cas de lieux de vente de ces boissons, les vendeurs utilisent l'eau courante du réseau AEP.

La fabrication des boissons locales à partir de l'eau des puits traditionnels constitue une activité rémunératrice pour de nombreuses femmes. Les jus naturels (Foléré, jus d'ananas, jus de gingembre, sucette à base de colorant chimique, jus de baobab etc.) et des bières locales à base du sorgho (bili-bili ou tchapalo) sont très commercialisés au sein des quartiers de la ville de Yaoundé. Le jus en vogue est le jus d'oseille encore appelé « *Foléré* ». Toujours avec l'eau des puits traditionnels, certaines femmes produisent les sucettes au lait ou du « Kossam » qui est un yaourt artisanal. Tous ces dérivés laitiers nécessitent la fermentation du lait dilué dans de l'eau provenant des puits traditionnels. Les revenus issus des ventes de ces jus aident à arrondir les fins de mois des femmes au foyer.

Les jus naturels, les bières et les yaourts locaux sont des produits de grande consommation et plus accessibles que les jus, les bières et yaourts industriels des sociétés laitières et brassicoles implantées au Cameroun. Cependant, les femmes qui produisent et vendent ces boissons ne sont pas regroupées en coopératives et sont confrontées à nombreux problèmes d'ordre technique et commercial ne favorisant pas une production de masse et un chiffre d'affaire conséquent. Sur le terrain, nous avons constaté qu'elles mènent leurs activités

individuellement et à une petite échelle. Les jus naturels et yaourts locaux sont généralement vendus à l'intérieur des domiciles et on peut voir écrit sur le portail ou sur la clôture de certaines maisons par exemple : « *Kossam en vente ici* » ; « *Foléré en vente ici* ». Autre lieu de vente, dans les petits marchés, les gares ou écoles ou encore dans des endroits non loin des établissements hospitaliers ou administratifs. En ce qui concerne le cas particulier du bili-bili, les lieux de vente se développent surtout dans les quartiers et constituent un espace de rencontres et de discussions. Nous avons également constaté que la construction et la gestion du puits peuvent se faire par plusieurs chefs de famille et sont dits de ce fait puits communautaires mais l'usage à but commercial de l'eau de ces puits se fait individuellement. D'une manière générale, que les femmes soient regroupées en coopératives ou pas, il y a une grande nécessité d'innover et d'améliorer la qualité et la présentation des produits locaux. En effet, le marché des boissons locales ne pourra sans doute croître que si des innovations techniques et commerciales voient le jour. Ces innovations doivent s'attarder sur comment produire en masse, améliorer les recettes, diversifier les lieux de vente, augmenter la durée de conservation des boissons locales. De ce fait, il sera plus facile d'adapter l'offre aux exigences des consommateurs et aux conditions de commercialisation des milieux urbains (pasteurisation et conditionnement des produits). Il est aussi question d'éviter la construction anarchique des puits et de veiller à pérennité et la potabilité de la ressource souterraine. C'est le lieu attirer l'attention des autorités municipales et les services en charge de l'hygiène publique afin que ces boissons soient valorisées et que les puits traditionnels, lieux de fabrication et de vente soient assainis pour veiller à la santé des consommateurs. Une solution à ce problème serait la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ainsi, une réflexion critique autour de la place de l'économie sociale et solidaire dans la gestion des puits traditionnels a été faite pour contribuer d'une part à une gestion rationnelle et concertée des ressources souterraines et d'autre part à la valorisation des AGR utilisant l'eau de ces puits tout en préservant la santé des populations locales.

Thierry Pellet (2012) définit l'ESS comme un ensemble d'organisations de droit privé qui se différencient de l'économie de marché par une série de valeurs et de principes : la finalité de l'activité est au service de la collectivité (utilité publique); le fonctionnement est démocratique ou participatif (chacun a une voix qui compte); le but est non lucratif ou à lucrativité limitée; les aspects environnementaux et sociaux sont intégrés dans les activités; l'organisation est autonome dans son fonctionnement; la solidarité et la cohérence sont deux valeurs importantes. Yvon Poirier (2014) a fait une clarification conceptuelle de l'économie sociale. Dans une première définition qui remonte au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, le mot « social »

porte exclusivement sur le type de propriété. Par « social », on entend que la propriété est par les humains (personnes) et non par des actionnaires. En d'autres termes, le principe « une personne, un vote ». Les activités elles-mêmes peuvent être dans n'importe quel secteur : l'industrie manufacturière, l'agriculture et la pêche, la finance (coopératives de crédit), les services sociaux, etc. En fonction de cette première définition, les coopératives et les mutuelles sont les plus importantes organisations de l'économie sociale. Dans une deuxième acception qui se veut moderne, le « social » est ici le but ou le secteur d'activité, et non la propriété. Il se rapporte généralement à des activités dans le secteur social comme les garderies, la santé, les personnes âgées, etc. Des activités dans d'autres secteurs comme la foresterie, l'agriculture ou la fabrication, ne seraient pas considérées de l'économie sociale, sauf indirectement par exemple si une entreprise emploie des personnes handicapées réalisant de l'artisanat pour se procurer un revenu. La propriété des entreprises peut être des entreprises privées à but lucratif ordinaires, ou peut-être collective (coopératives ou organismes sans but lucratif). Dit autrement, une « entreprise à objectif social ». Il y a des similitudes avec les concepts de « troisième secteur », « quatrième secteur » ou « entreprise sociale ». Peu importe ces acceptions, nous retiendrons la définition qui découle du rapport TOIA (Parlement européen) datant de 2009. Ce rapport reprend comme définition de l'économie sociale : *« un modèle qui ne peut être caractérisé ni par sa taille ni par ses secteurs d'activités, mais par le respect de valeurs communes, à savoir la primauté de la démocratie, de la participation d'acteurs sociaux, de l'individu et des objectifs sociaux sur le profit; la défense et la mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité; la conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général; le contrôle démocratique par les membres; l'adhésion volontaire et ouverte; l'autonomie de gestion et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics; et l'allocation de l'essentiel des excédents au service de la poursuite d'objectifs de développement durable et de services aux membres en conformité avec l'intérêt général »*. Selon Thierry Pellet (2012), l'ESS qui se définit classiquement par des organisations ayant choisi un statut de coopérative, de mutuelle, d'association ou de fondation doit être ancrée localement sur un territoire donné. L'accent est mis sur le rôle du territoire comme *« brique de base pour une gouvernance solidaire et équitable »* s'avère considérable. D'où l'émergence du concept de développement territorial durable et solidaire qui met en avant les notions d'innovations sociale et territoriale permettant d'apporter des solutions locales à un « désordre » qui paraît, lui, global (Stokkink *et al.*, 2012). En outre, l'ESS doit reposer sur des dynamiques participatives et démocratiques et appuyer son action sur le respect de critères éthiques, sociaux et écologiques en mettant l'accent sur *la personne avant*

*le profit*. De par son activité locale et son ancrage territorial fort, c'est une économie de proximité non délocalisable. Quant au rôle de l'économie solidaire, il est présenté par le Réseau intercontinental pour la promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS) au cours d'une réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Montréal en novembre 2011. Pour le RIPESS, l'économie solidaire : « ...poursuit la transformation du système économique capitaliste néolibéral qui donne la priorité à la maximisation du profit et à la croissance aveugle vers un système qui met les gens et la planète au cœur. En tant que système économique alternatif, l'économie solidaire inclue donc les trois secteurs – privé, public et tiers secteur. L'économie solidaire cherche à réorienter et à donner de nouvelles formes à l'Etat, aux politiques, au commerce, à la production, la distribution, la consommation, l'investissement, la monnaie et la finance, ainsi que les structures de propriété de manière à servir le bien-être des peuples et de l'environnement... ». La déclaration de LIMA (4 juillet 1997) permet de mieux appréhender les valeurs qui sous-tendent l'économie solidaire. Cette dernière s'appuie sur la coopération, le partage et l'action collective. En outre, il est clairement mentionné dans cette déclaration que l'économie solidaire place la personne humaine au centre du développement économique et social. De l'ESS découlent plusieurs stratégies de Développement (Développement local, Développement communautaire, Développement centré sur les personnes, Développement économique communautaire) qui présentent des similitudes mais aussi des différences inhérentes à l'évolution du contexte socioéconomique et culturel des pays.

L'idée principale du Développement local selon Yvon Poirier (2014) est de mobiliser les personnes et les organisations dans les communautés afin de prendre des initiatives pour leur propre développement, la collectivité doit compter d'abord sur elle-même. C'est même une condition *sine qua non* pour le développement de partenariats avec les acteurs extérieurs, tels que les agences gouvernementales. Cette approche est aussi appelée « développement endogène ». Selon Baranzini (2012), le modèle économique et social incarné au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire n'est pas celui de la rentabilité maximale aux dépens de l'homme, de son milieu ni des générations à venir. Si le profit est visé, il l'est de manière limitée et en coexistant avec d'autres critères. Le Réseau canadien de développement économique communautaire (RCDÉC, <http://ccednet-rcdec.ca/fr>) définit le développement économique communautaire comme : *une approche locale visant à créer des débouchés économiques et de meilleures conditions sociales, en particulier pour les personnes et les groupes les plus défavorisés. Le DÉC est une approche qui reconnaît que les défis économiques, environnementaux et sociaux sont interdépendants, complexes et changeants.*

*Pour être efficaces, les solutions proposées doivent puiser dans les connaissances locales et être mises en œuvre par les membres de la communauté.* Tous ces modes de Développement favorisent les approches globales tenant compte des besoins des personnes, des communautés et régions.

Spécifiquement, comme pour la gestion sociale, concertée, de l'eau pour l'agriculture (Rivière-Honegger et Thierry Ruf, 2004), la gestion des puits pourrait être communautaire. Pour cela, il faudrait au préalable développer une solidarité locale qui vise à promouvoir une gestion intégrée. Concrètement, il s'agit de constituer une vision partagée sur les ressources en eau locales, leurs vulnérabilités et leurs potentiels. Par la suite, il faudrait définir un statut socialement reconnu et public aux membres de la communauté, sous forme de droits et cette gestion communautaire devrait fonctionner sur la base des règles de partage bien définies. En outre, les membres doivent envisager une réduction maximale des charges mais ils doivent prévoir des frais d'amortissements de leur capital hydraulique pour l'entretien des puits et l'assainissement autour de ces derniers de manière à éviter les pollutions. Les femmes vendeuses de boissons locales pourraient ainsi créer des coopératives ou mutuelles (Yvon Poirier, 2014) pour promouvoir l'économie sociale et solidaire qui place la personne humaine au centre du développement économique, social et environnemental (Développement durable). Le capital commun servirait à créer une structure unique de production bien équipée en matériel de fabrication de masse et de conditionnement conformément à la stratégie marketing qui devra être mise place. Les produits pourraient porter le nom de la coopérative et être vendus dans des lieux fixes (petites boutiques, des supermarchés, des écoles, gares, établissements hospitaliers ou d'enseignement etc.) ou par des vendeurs ambulants recrutés par la coopérative. Les femmes de la coopérative pourraient d'un commun accord définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs et organiser le planning d'activité (comité de gestion des puits, comité de fabrication, comité de vente etc.). Le salaire calculé à partir du chiffre d'affaire pourrait être redistribué entre les membres après déduction des frais amortissements, de fonctionnement et d'entretien des puits. Un renforcement des capacités des entrepreneurs peut être à envisager. Ce serait l'occasion pour eux d'échanger de bonnes pratiques avec d'autres acteurs du même secteur ou de secteur proche tout en développant leur réseau. Ces séances de formation pourraient être animées par un intervenant extérieur mandaté par la cellule appui conseil des municipalités ou des agences gouvernementales et le but étant de favoriser des synergies et l'intégration à un groupe dont les valeurs et aspirations se rejoignent. La finalité d'un tel projet n'est donc pas le profit mais de sécuriser les points

d'eau par une gestion participative, renforcer le lien social, proposer aux consommateurs des boissons locales saines qui pourraient avoir à long terme un label.

## **Conclusion**

Face à la panoplie des stratégies de développement qui existent, il est important pour les populations locales de choisir le processus et les outils adéquats à utiliser pour développer leur économie et leur société. L'ESS serait une approche importante pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) avait pour principal but la mise en place d'un développement qui lutte pour réduire la pauvreté et l'inégalité tout en préservant la planète. Elle pourrait intervenir dans la gestion des puits traditionnels à vocation commerciale en permettant de consommer une boisson saine, écologiquement et socialement responsable transformée au plus près de son lieu de production. En effet, si les femmes qui utilisent l'eau des puits pour fabriquer et vendre des boissons locales pouvaient se regrouper en coopérative, elles contribueraient non seulement à entretenir les puits d'eau traditionnels pour avoir une eau en quantité et qualité suffisante pour leur commerce mais aussi elles contribueraient à un développement local et la cohésion sociale qui sont des valeurs défendues par les entreprises de l'ESS. Innovation d'un tel projet social réside dans une « réappropriation » des territoires par la population locale en proposant un véritable mode de gouvernance et une gestion plaçant le collectif au centre des décisions (dialogue entre les parties prenantes et une gestion participative). Il est important d'avoir des territoires solidaires porteurs d'entreprises sociales (entendu ici comme une combinaison entre les valeurs de l'ESS et les capacités de « production » à plus grandes échelles) et qui répondent aux besoins locaux, économiques, sociaux, environnementaux tout en gardant à l'esprit que l'ESS a pour finalité le service rendu à la société, et non le profit. L'ESS est donc une économie de développement durable qui propose une alternative économique saine à travers la promotion d'un commerce juste et équitable.









## **Bibliographie**

**Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (CDESC), 2002.** *Le droit à l'eau.* L'Observation générale n°15 (OG15) sur le droit à l'eau. 4p. Accès <http://www.worldwatercouncil.org/>. Consulté le 4 Décembre 2016.

**D. Stokkink, A. Houssiere et N. Maurice-Demourieux, 2012.** Economie sociale et solidaire : Pratiques et perspectives théoriques. ESS, RSE, Entreprise sociale et Développement Durable : les enjeux européens à l'heure de rio + 20. *Revue économique et sociale.* 79p.

**Elamé Esoh, 2004.** Interculturaliser le développement durable. In : Actes du colloque « Développement durable : leçons et perspectives », Tome 1, Paris, Agence Universitaire de la Francophonie(AUF), pp71-80. Accès : <http://www.francophoniedurable.org>

**Ministère de l'Énergie et de l'Eau (MINEE), 2011.** *Stratégie nationale d'assainissement liquide.* Rapport. 48p.

**Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), 2016.** Une pénurie d'eau en 2025 ? 1p. Accès [http://www.unesco.org/water/wwap/index\\_fr.shtml](http://www.unesco.org/water/wwap/index_fr.shtml). Consulté le 14 Mai 2016.

**Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2006.** *Les facteurs environnementaux sont la cause de 24% de maladies.* 1p. Accès <http://www.futura-sciences.com/>. Consulté le 14 Mai 2016.

**Rivière-Honegger et Thierry Ruf, 2004.** La gestion sociale de l'eau, Concepts, méthodes et applications. Revue de l'U.M.R. 5045 du C.N.R.S. ISSN 1278-4249. 261p.

**Roberto Baranzini, 2012.** Economie sociale et solidaire : Pratiques et perspectives théoriques. Partie introductive. *Revue économique et sociale.* 79p.

**Thierry Pellet, 2012.** Economie sociale et solidaire : Pratiques et perspectives théoriques. Contribution sur l'économie sociale et solidaire : Un secteur économique émergent. *Revue économique et sociale.* 79p.

**UN-Water / WWAP, 2006.** *L'eau : une responsabilité partagée.* Résumé du 2<sup>ème</sup> rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau. 52p.

**World Water Council, 2009.** Istanbul Water Consensus for Local and Regional Authorities. Proceedings of the 5th World Water Forum, Istanbul, Turkey. 28p.

**Yvon Poirier, 2014.** Économie sociale solidaire et concepts apparentés. Les origines et les définitions : une perspective internationale. 27 Pages. Accès : [www.ripess.org](http://www.ripess.org) > Économie-solidaire-et-autres-concepts-Poirier-Juillet-2014.